

BULLETIN JOLY BOURSE

ACTUALITÉ DU DROIT FINANCIER

À LA UNE

ABUS DE MARCHÉ

Seul l'émetteur rend l'information privilégiée publique :
la CJUE précise les conditions de publicité
au sens du règlement *Abus de marché* → PAGE 11

Éric DEZEUZE et Agathe HENRY

Inscription sur une liste d'initiés et caractère précis
de l'information privilégiée : l'éclairage de la CJUE → PAGE 16

Anastasia SOTIROPOULOU

ÉCLAIRAGE

Le retard de transposition en France de la directive *AIFM 2* :
quelles causes et quels enjeux ? → PAGE 4

Michel STORCK

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Définition de l'action de concert : l'emprise européenne s'intensifie → PAGE 44

Cécile GRANIER

Direction scientifique**Hervé SYNDET,**

agrégé des facultés de droit, professeur émérite de l'université Paris-Panthéon-Assas

Direction éditoriale**Stéphane TORCK,**

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Comité scientifique**Thierry BONNEAU,**

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Marielle COHEN-BRANCHE,

ancien médiateur de l'Autorité des marchés financiers

membre de la commission consultative Épargnants de l'Autorité des marchés financiers

membre du Tribunal international administratif de la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD)

Jean-Jacques DAIGRE,

professeur émérite de l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Éric DEZEUZE,

avocat associé, Bredin Prat

France DRUMMOND,

agrégée des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas, directeur de l'IRDA Paris

Antoine GAUDEMET,

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Hervé LÉCUYER,

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Nicolas RONTCHEVSKY,

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université de Strasbourg

Myriam ROUSSILLE,

professeur à l'université du Maine, IRJS Sorbonne-Finance

Dominique SCHMIDT,

agrégé des facultés de droit, avocat honoraire, barreau de Paris

Stéphane TORCK,

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Le Bulletin Joly Bourse peut désormais être cité de la façon suivante : BJB déc. 2021, n° BJB117a2.
Le numéro de type BJB117a2 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement
l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-textenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication Emmanuelle FILIBERTI**Rédactrice en chef** Angélique FARACHE (angelique.farache@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0427 T 82651 • ISSN 1638-9468

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue

sur des papiers produits en Italie et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 1 527 g éq. CO₂Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • relationclients@lextenso.fr

Abonnement papier + version feuiltable numérique France 2026 : 678,97 € TTC -

Abonnement étranger 2026 : 731,50 €

Abonnement feuiltable numérique France : 448,12 € TTC - Abonnement étranger : 438,90 €

Prix au numéro France : 109,25 € TTC - Prix au numéro étranger : 117,70 €

Cette revue ne peut être reproduite, même partiellement, sauf exceptions prévues par la loi,
ni utilisée à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle. La fouille de textes
et de données est interdite conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.



SOMMAIRE

ÉCLAIRAGE

- BJB202r7 • **Le retard de transposition en France de la directive AIFM 2 : quelles causes et quels enjeux ?** 4
Michel STORCK

ABUS DE MARCHÉ

- BJB202r6 • **Seul l'émetteur rend l'information privilégiée publique : la CJUE précise les conditions de publicité au sens du règlement *Abus de marché*** 11
Éric DEZEUZE et Agathe HENRY – CJUE, 16 avr. 2026, n° C-229/24, Brännelius
- BJB202q8 • **Inscription sur une liste d'initiés et caractère précis de l'information privilégiée : l'éclairage de la CJUE** 16
Anastasia SOTIROPOULOU – CJUE, 19 mars 2026, n° C-363/24
- BJB202r3 • **La liste d'initiés, instrument de prévention et de répression des abus de marché** 20
Marina TELLER – CA Paris, 5-7, 26 févr. 2026, n° 23/05561
- BJB202r5 • **L'initié primaire fantôme** 25
Maxime GALLAND – AMF, déc., 20 mai 2026, n° SAN-2026-04

ÉMETTEURS

- BJB202q9 • **Plans de successions des dirigeants : quelles propositions de l'AMF ?** 29
Myriam EPELBAUM – AMF, Rapport 2025 sur le gouvernement d'entreprise et rémunération des dirigeants des sociétés cotées, 12 déc. 2025

PRESTATAIRES

- BJB202r1 • **Conseil en investissement portant sur une gestion sous mandat** 32
Isabelle RIASSETTO – AMF, accord de composition administrative, 12 nov. 2025, n° TRA-2026-01

PRODUITS FINANCIERS ET CRYPTO-ACTIFS

- BJB202r4 • **Transfert de propriété et nantissement des crypto-actifs : entre sécurisation du cadre juridique et soutien au développement du crédit adossé aux crypto-actifs** 36
Anthony ARANDA VASQUEZ – D. n° 2026-420, 29 mai 2026, relatif au transfert de propriété et au nantissement d'actifs numériques : JO, 31 mai 2026
- BJB202r2 • **La commercialisation à distance de services financiers en droit français** 38
Patrick BARBAN – Ord. n° 2026-2, 5 janv. 2026, relative à la commercialisation à distance de services financiers auprès des consommateurs : JO, 6 janv. 2026 – D. n° 2026-3, 5 janv. 2026, relatif à la commercialisation à distance de services financiers auprès des consommateurs : JO, 6 janv. 2026

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

- BJB202r0 • **Définition de l'action de concert : l'emprise européenne s'intensifie** 44
Cécile GRANIER – CJUE, 12 févr. 2026, n° C-864/24, Valora

CONFORMITÉ

- BJB202r9 • **Précisions sur l'accès au registre des bénéficiaires effectifs et la formation des professionnels** 52
Anthony ARANDA VASQUEZ – D. n° 2026-310, 24 avr. 2026, relatif à l'accès au registre des bénéficiaires effectifs et à l'obligation de formation des professionnels assujettis aux obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : JO, 25 avr. 2026
- BJB202r8 • **Radiation d'un PSAN pour exercice illégal d'une activité de financement participatif : enjeux pour les PSCA** 53
Anthony ARANDA VASQUEZ – AMF, déc., 7 mai 2026, radiation d'un prestataire de services sur actifs numériques sur avis conforme de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

INFRASTRUCTURES DE MARCHÉ

- BJB202q6 • **L'ouverture encadrée de l'accès direct des FIA à fort effet de levier aux contreparties centrales** 56
Michel STORCK – D. n° 2026-195, 18 mars 2026, modifiant les conditions d'accès des fonds d'investissement alternatifs aux chambres de compensation : JO, 20 mars 2026